

# La "Bénichon à La Roche", en 1880

Autor(en): **Brodard, F.-X.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari**

Band (Jahr): **49 (1959)**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1005566>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## La «Bénichon à La Roche», en 1880

par F.-X. Brodard, Estavayer-le-Lac

Je tiens de mon père, né en 1862, les indications qui m'ont permis d'écrire cet article. Comme il était lui-même *intéyâra*, il était bien placé pour me renseigner exactement.

*Préparation.* – Quelque temps avant la Bénichon, qui a lieu chez nous le second dimanche d'octobre, les jeunes gens de la commune se réunissaient et nommaient leur comité: *lè-j'intéyâra*, les «metteurs en taille», au nombre de cinq, qui se répartissaient entre eux les fonctions.

L'un prenait les inscriptions: ceux qui voulaient faire partie de la Jeunesse de bénichon signaient, *chè chinyîvan*. Mon père était chargé de cette fonction et, en plus, de faire les comptes avec le cabaretier.

Un autre allait tirer le vin au tonneau de 100 litres que l'on avait porté de la cave à la salle d'en haut servant de buvette. Le tonneau était placé sur un chevalet. Le vin était fourni à meilleur marché par l'aubergiste à la Jeunesse. Un tonneau de 100 litres ne suffisait pas, évidemment.

Les autres membres du comité (ou *intéyâra*), servaient à boire aux convives. On buvait du blanc.

On ne payait pas de finance d'inscription, mais on comptait le vin bu, et l'on répartissait la dépense entre les sociétaires. Les jeunes filles n'avaient pas à participer aux frais. Pour contribuer à les couvrir, chaque jeune homme de la société versait d'avance 5 francs à la bourse commune. Cela suffisait habituellement. Cet écot avait été fixé d'un commun accord.

Chaque jeune homme amenait sa danseuse, qu'il attendait vers l'école après les vèpres. Les ménétriers étaient là également, pour la sortie des vèpres, *po la chéyin di vîpra*, et conduisaient en jouant le cortège de la Jeunesse. La musique de Bénichon venait de Charmey et se composait d'un 1<sup>er</sup> cornet (ou piston), d'un second bugle, d'un alto mi b, d'un alto si b (ou baryton), d'une basse mi b, donc cinq instruments.

La Jeunesse possédait un drapeau, que portait l'un des membres de la société. Il le faisait flotter en l'agitant de droite à gauche. C'était un simple drapeau fédéral, en cotonne, sans aucune inscription.

Le pont de danse était devant l'auberge. On y dansait le shotish, la mazurka, la polka, la valse.

*Lèvâ lè danthè*, c'était commencer à danser, faire la première danse de l'après-midi. Il y avait des danses criées, *danthè kriyâyè*: certaines personnes demandaient et payaient une danse qu'elles dansaient seules. L'argent était versé à la bourse commune. En cas de danse criée, l'*intéyâra* annonçait: «Il y a une danse particulière pour monsieur X.» Parfois, un *intéyâra* demandait à telle ou telle personne fortunée si elle voulait une danse criée –

moyen comme un autre de battre monnaie pour la caisse! La finance n'était pas inférieure à 5 francs pour une telle danse.

On finissait les danses au moment «d'aller couler» (porter le lait à la laiterie). Les jeunes filles devaient rentrer pour l'Angélus, si elles ne voulaient pas se faire mal juger, *îthra mô rêgardâyé*.

Après le souper, les jeunes gens revenaient à l'auberge, mais ne buvaient pas aux frais de la société (*chu la taya*). Ils restaient jusque vers les 10 ou 11 heures, donc jusqu'à l'heure d'aller en veillée (*alâ i fiyè*). Ils y allaient les trois soirs de la Bénichon, dimanche, lundi et mardi, en prenant parfois avec eux ceux qui n'avaient pas de bonne amie. On dansait jusque vers le minuit, une heure dans les bonnes familles ... dans d'autres, plus longtemps. Ce qu'on dansait dans les maisons? Outre les danses déjà énumérées, on y dansait la polka à deux pas (*polka à doû pâ*), à quatre pas (*à kâtrâ pâ*), la polka rapide (*polka rîdo*), la polka croisée (*polka tsandjyî*).

On faisait trois jours de bénichon. Il y en avait qui festoyaient encore le mercredi, mais c'était à leurs frais.

A la Bénichon, le cabaretier versait parfois des vins d'honneur appelés *chaméché*. C'étaient les sommelières qui l'apportaient en annonçant que c'étaient *lè chaméché*.

On faisait le *rèkrotson*, le dimanche suivant. S'il restait encore du vin du tonneau mis en perce, on le gardait pour la *fêrâ de la Katèlâna* (foire de la Ste-Catherine), vers la fin de novembre, où l'on menait sa bonne amie. On ne dansait pas ce jour là.

En allant trouver leur belle, les jeunes gens leur portaient du vin qu'ils payaient eux-mêmes. Pour le rendre meilleur, ils demandaient parfois au cabaretier du sucre ou du sirop qu'ils y ajoutaient.

A l'occasion de la Bénichon, M. le curé avertissait la jeunesse et la mettait en garde contre les abus.

## Tradizioni del mio paese

par *A. Volonterio*, Locarno

A *Intragna* un tempo i fidanzati usavano distribuire castagne secche ai conoscenti al posto dei confetti che si usano ora.

Il giorno del fidanzamento il fidanzato dava alla fidanzata un orologio invece dell'anello.

Il giorno del matrimonio la sposa era accompagnata all'altare dalla futura cognata che vestiva come la sposa e rimaneva all'altare con gli sposi fino alla fine della cerimonia.

A *Aurigeno*, Valle Maggia, il battesimo era un avvenimento importante.